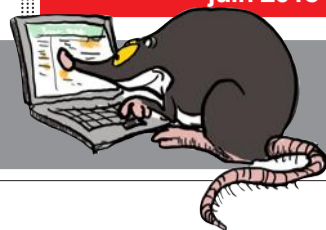


En partenariat avec l'association Bourgogne Nature, association fédératrice regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

www.bourgogne-nature.fr



**BIODIVERSITÉ.** Zoom sur le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

# S'impliquer pour mieux sauvegarder

Comment sauvegarder le patrimoine naturel bourguignon avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne ? Et qu'est-ce que le CENB ?

## Qu'est-ce que le Conservatoire ?

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB) a été créé en 1986 par quelques pionniers de la préservation de la nature qui voulaient protéger des milieux exceptionnels en Bourgogne. Il s'agit d'une association loi 1901, reconnue d'intérêt général.

Elle fait partie d'une fédération regroupant 29 Conservatoires. Notre conseil d'administration est composé de quatre collègues.

Le premier compte des membres actifs élus, le deuxième des associations, le troisième des invités permanents tels que les Présidents du Conseil régional et des Conseils départementaux, et le dernier des associés, partenaires historiques de la structure, comme l'Office national des forêts ou le Parc naturel régional du Morvan. Au départ uniquement animée par des bénévoles, l'association compte

aujourd'hui 25 salariés. Le CENB a son siège social à Saint-Brissson, au cœur de la région, mais il est présent sur l'ensemble du territoire bourguignon : son siège administratif se trouve à Fény (21) et il a trois antennes à Pouilly-sur-Loire (58), La Truchère (71), et, depuis cette année, à Avalon (89).

## En quoi consistent les actions du Conservatoire ?

Le CENB s'est d'abord attaché à acquérir des sites. Il s'est également développé autour de la gestion de terrains, appartenant aussi bien à des particuliers qu'à des collectivités. Il gère actuellement 165 sites, qui représentent 4 500 hectares et une diversité de milieux : marais, pelouses calcaires, prairies humides et sèches, gîtes à chauves-souris... Cette gestion s'articule autour d'études pour connaître la faune et la flore, puis de la définition d'un plan de gestion visant à conserver la naturalité du lieu. Enfin, le CENB amène son conseil aux collectivités dans le déploiement de politiques en faveur de la biodiversité.

Les compétences du CENB dans la protection du patrimoine naturel sont officiellement reconnues par un agrément délivré par l'État et la Région. Dans ce cadre, l'association a développé un plan d'action quinquennal pour améliorer encore son expertise.

## Peut-on rejoindre le Conservatoire ?

Nous avons le plaisir de compter plus de 1 000 adhérents, mais nous aimerions en avoir plus ! Adhérer, c'est déjà agir ! C'est soutenir les actions du Conservatoire, et conforter son assise citoyenne. Ceux qui souhaitent s'impliquer activement sont bien sûr les bienvenus, car notre territoire est vaste, et il faut donc beaucoup de bonnes volontés pour animer notre structure ! La tenue de stands, ou la mise sous pli du *Sabot de Vénus*, notre revue semestrielle, constituent par exemple des aides très utiles ! Il est également possible de devenir conservateur bénévole afin de jouer le rôle de sentinelle sur un site.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### Adhérer en ligne



Le site [www.cen-bourgogne.fr](http://www.cen-bourgogne.fr) vous permettra de tout savoir sur le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne. Vous y trouverez de nombreuses ressources utiles, comme le calendrier des visites organisées par l'association, la présentation de toutes ses publications, avec la collection du *Sabot de Vénus* consultable en ligne, ou encore 14 visites virtuelles pour découvrir des sites naturels bourguignons. Vous pourrez aussi y télécharger le bulletin d'adhésion !

## ACTU BN

### RÉGIONS 2016, l'année du rapprochement

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les régions Bourgogne et Franche-Comté se rapprocheront pour former une "grande région". Dans ce cadre, les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et Franche-Comté ont souhaité anticiper ce nouveau contexte territorial et réfléchir dès à présent sur leurs futures coopérations, complémentarités et singularités. Partageant des objectifs communs, les deux Conservatoires travaillent déjà ensemble sur des dossiers interrégionaux. Plus d'infos sur [www.cen-bourgogne.fr](http://www.cen-bourgogne.fr)

## CRÉDITS

**Coordination :** Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.  
**Illustration :** Gilles Macagno  
**Rédaction :** Daniel Sirugue



## L'EXPERT



**DANIEL SIRUGUE**

Président du Conservatoire

### Quelles sont les dernières actualités du Conservatoire ?

« Nous avons récemment déposé une demande de classement d'un espace situé dans la Loire bourguignonne en Réserve Naturelle Régionale. Nous avons en charge la gestion de plusieurs sites sur ce territoire remarquable. Le dossier est d'ores et déjà passé au Conseil Scientifique Régional sur le Patrimoine Naturel. Il doit maintenant faire l'objet d'une délibération de la Région. Nous espérons que le projet pourra se concrétiser avant la fin de l'année. Par ailleurs, dans le contexte de fusion des régions, le Conservatoire engage un rapprochement avec le Conservatoire de Franche-Comté. Tout en gardant leur intégrité, nos deux structures pourraient ainsi mener en commun certaines actions et mutualiser leurs moyens. »